

Naissance d'une nouvelle taxe franco-française : la FNA s'oppose aux sanctions financières des CEPP instaurées au sein d'Ecophyto 2

Paris, mercredi 28 octobre 2015

Le plan Ecophyto 2 dans la lignée de l'ordonnance établissant le dispositif expérimental des Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP) instaure une nouvelle taxe, véritable boulet supplémentaire pour l'ensemble des acteurs de l'agriculture française.

Pour la FNA, « *les CEPP génèrent une taxe-sanction qui va plomber l'innovation et créer de nouvelles distorsions de concurrence au sein du marché européen* ».

La FNA regrette que le gouvernement ignore les évolutions des pratiques inscrites dans le référentiel de certification de l'agrément public des distributeurs des produits phytopharmaceutiques, mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2013.

La FNA constate le flou établi autour de l'indicateur de suivi des CEPP et la dilution des responsabilités entre les distributeurs et les agriculteurs. Selon la FNA, ce nouveau plan devait réaffirmer notamment l'importance de l'expérimentation avec les fermes DEPHY, la formation des personnes (agriculteurs, conseillers, vendeurs) avec les Certiphyto, et non créer un nouveau dispositif complexe et coûteux qui ne s'appuie sur aucune étude d'impact économique.

Sur le sujet des CEPP, la FNA regrette l'expérimentation d'une mesure franco-française allant au-delà des directives européennes, en contradiction avec les engagements du Gouvernement. La position de la FNA reste inchangée sur les CEPP : autant le Négoce agricole poursuit et appuie son engagement dans la diffusion des bonnes pratiques auprès des agriculteurs, autant le Négoce agricole s'oppose fermement aux sanctions administratives et financières en cas de non-atteinte des objectifs fixés aux agriculteurs.

Face à cette mesure, la FNA examine les conséquences techniques et économiques de cette disposition qui introduit une distorsion par rapport aux agricultures des autres pays de l'Union européenne. Notre organisation en appelle au respect du principe de non sur-transposition de la réglementation européenne, afin de maintenir la compétitivité de l'agriculture française et des acteurs de ses filières.

Contact Presse

Marie-Béatrice ANGELIER | mbangelier@negoce-village.com

Tél: 01 44 76 90 40

www.negoce-village.com

A propos de la Fédération du Négoce Agricole (FNA)

Président : Frédéric CARRÉ - Directeur général : Sébastien PICARDAT

La FNA est le syndicat professionnel représentatif des 400 négociants agricoles privés, représentant un Chiffre d'Affaires de 6 Md€, 10 000 collaborateurs (dont 2 600 conseillers), présents sur toutes les filières (grandes cultures, viticulture, arboriculture, élevage).